



(Re)Définir le Projet associatif

- Définir/Mettre à jour les orientations stratégiques de l'association.
- Fédérer autour d'objectifs communs

■ NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

La stratégie ne se limite pas à l'objet de l'association : elle repose sur la coordination des activités et moyens disponibles (financiers, matériels et humains) alloués à leur réalisation. La stratégie oriente à moyen et long terme les activités d'une organisation.

La Cda propose un accompagnement en 5 étapes :

- 1 - Analyse de l'association : historique, gouvernance, fonctionnement, ...
- 2 - Identification des outils de suivi et d'évaluation de l'association et de ses actions
- 3 - Aide à la définition des objectifs, des orientations, des actions et des moyens
- 4 - Appui à la rédaction/mise à jour du projet associatif
- 5- Soutien à la présentation et à la validation

Nos méthodes

Animation de groupes de travail
Etude documentaire : statuts, rapports d'activités
Conduite d'entretiens

Une offre d'accompagnement qui se base sur les besoins de l'association.

Tarif horaire moyen : 70 €/heure / Tarif adhérents : 65 €/heure

■ VOTRE CONTACT

Claudia ZIM-IOU-SIE, Responsable mission Projets

Chambre des associations - 2, avenue du Maréchal Lyautey 94100 Saint Maur des Fossés

Tél. : 01.48.83.66.40 - Email : cda@cda-asso.com - Site web : www.cda-asso.com

N'hésitez pas à nous contacter pour une proposition adaptée à vos besoins.

■ LA CHAMBRE DES ASSOCIATIONS

La Cda accompagne les porteurs de projets, bénévoles et dirigeants associatifs.

Ses missions depuis 1998 :

- Soutenir la création et le développement d'associations
- Accueillir, conseiller, former les acteurs associatifs
- Valoriser l'engagement associatif

Ce sont ainsi plus de 300 personnes qui bénéficient, chaque année, de nos services.

NOS PRINCIPES D'ACTION :

- **L'innovation** : notre capacité formuler des idées et mettre en place des solutions nouvelles aux problèmes ou difficultés rencontrés par les acteurs du monde associatif
- **L'adaptabilité** : au contexte, aux évolutions de la société, technologiques, réglementaires, etc.
- **La réactivité** : favorisée par la flexibilité du fonctionnement de l'association et la rapidité du circuit interne de prise de décision
- **La rigueur** : dans les réponses apportées aux acteurs du monde associatif »